



GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE



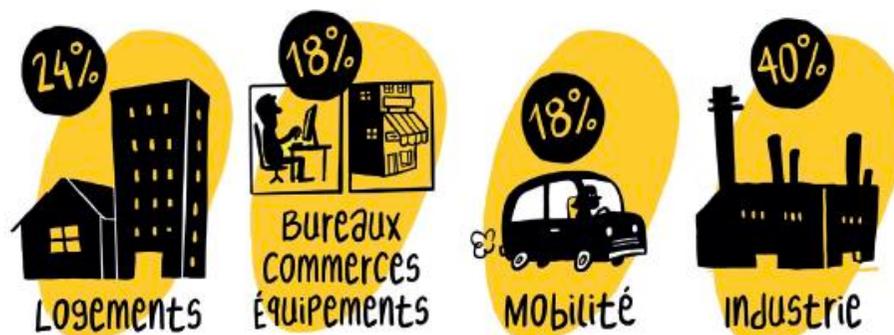
Animation transition énergétique

*Visite d'entreprise
Tolino Energies Services
14/10/2021*

LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

→ Le contexte :

Répartition de la consommation d'énergie par secteur dans la métropole :



Chiffres 2013

→ Pourquoi faut-il agir ?

- L'urgence du changement climatique
- Une pollution atmosphérique qui tue et qui coûte cher
- Une énergie qui pèse sur les budgets

CADRE DE L'ACTION MÉTROPOLITAINE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE METROPOLITAIN 2020-2030

Objectif 2030

Réduction des émissions de
gaz à effet de serre du territoire

- 50%

par rapport à 2005

SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE

Objectifs 2030 :

+ 35% Energies renouvelables et de récupération

-30% Energies fossiles

-22% Consommations énergétiques du territoire

- - 20% pour le secteur industriel
- - 17% pour le bâti tertiaire
- - 30% pour le secteur de la mobilité
- - 19% pour le secteur de l'habitat

ACCOMPAGNEMENT DE LA METROPOLE

→ Pour améliorer la qualité de l'air, s'adapter aux évolutions climatiques, diminuer les consommations d'énergie, **la Métropole accompagne les acteurs économiques :**



LEVIERS D' ACTIONS POSSIBLES DES ENTREPRISES

→ MOBILITE :

- plan de mobilité entreprise, place de covoiturage sur mon parking, borne de recharge électrique, ...
- achat de véhicule moins polluant,...

→ ENERGIE :

- Dans le bâtiment : réduction des déperditions, relamping led, amélioration d'équipement,...
- Réduction de la consommation énergétique de mon activité, ...

→ DECHETS / BRUIT / EAU / BIODIVERSITE :

- Trier mes déchets, limiter leur production
- Lutter contre mes nuisances sonores
- Diminuer ma consommation d'eau, ...

→ ECONOMIE CIRCULAIRE :

- Achats responsables (approvisionnement local, réduction de la consommation de matière, ...)
- Ré-employabilité de mes produits
- Eco-conception (je réduis l'impact environnemental de mes produits dès la conception), ...

Contacts :

Laetitia BERTIN

Chargée de missions politiques territoriales d'efficacité énergétique du bâtiment
04 76 59 57 83

laetitia.bertin@grenoblealpesmetropole.fr

Delphine LADRY

Développeuse économique

06 45 89 68 83 / 04 76 59 57 22

delphine.ladry@grenoblealpesmetropole.fr

Rénovation énergétique



**MUR MUR
TPE PME**



**DIAGNOSTIC
ENERGIE**



**FONDS
CHALEUR**

MUR MUR TPE/PME

Aides financières pour les travaux d'amélioration énergétique des TPE et PME

MOYENS :

- 2, 5 M€ d'investissements
- 600 000€ de fonctionnement pour réalisation des diagnostics

OBJECTIFS :

- 190 Entreprises accompagnées sur 2020 - 2026

ENTREPRISES ELIGIBLES :

→ TPE / PME :

Effectif de moins de 250 salariés et CA annuel inférieur à 50 millions ou total bilan inf. à 43 millions d'euros
Ne pas avoir en actionnaire majoritaire une ETI ou un grand groupe
Etre à jour des cotisations sociales et fiscales, ne pas être en procédure de sauvegarde
Etre occupant d'un bâtiment tertiaire / industriel

MUR MUR TPE/PME

→ Une aide maximale de **37 500 €**

TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUES ÉLIGIBLES	Plafond d'aide
Amélioration thermique de <u>l'enveloppe bâtie</u> <i>Isolation de l'enveloppe bâtie</i> <i>Remplacement des menuiseries</i>	30 000 €
Amélioration des <u>équipements techniques</u> <i>chauffage, ventilation éclairage...</i>	7 500 €

TAUX DE SUBVENTION	
Travaux TRI* \geq 5 ans	30%
Travaux TRI* $<$ 5 ans	15%

*TRI : temps de retour sur investissement

MINIMUM DE TRAVAUX : 5 000 €

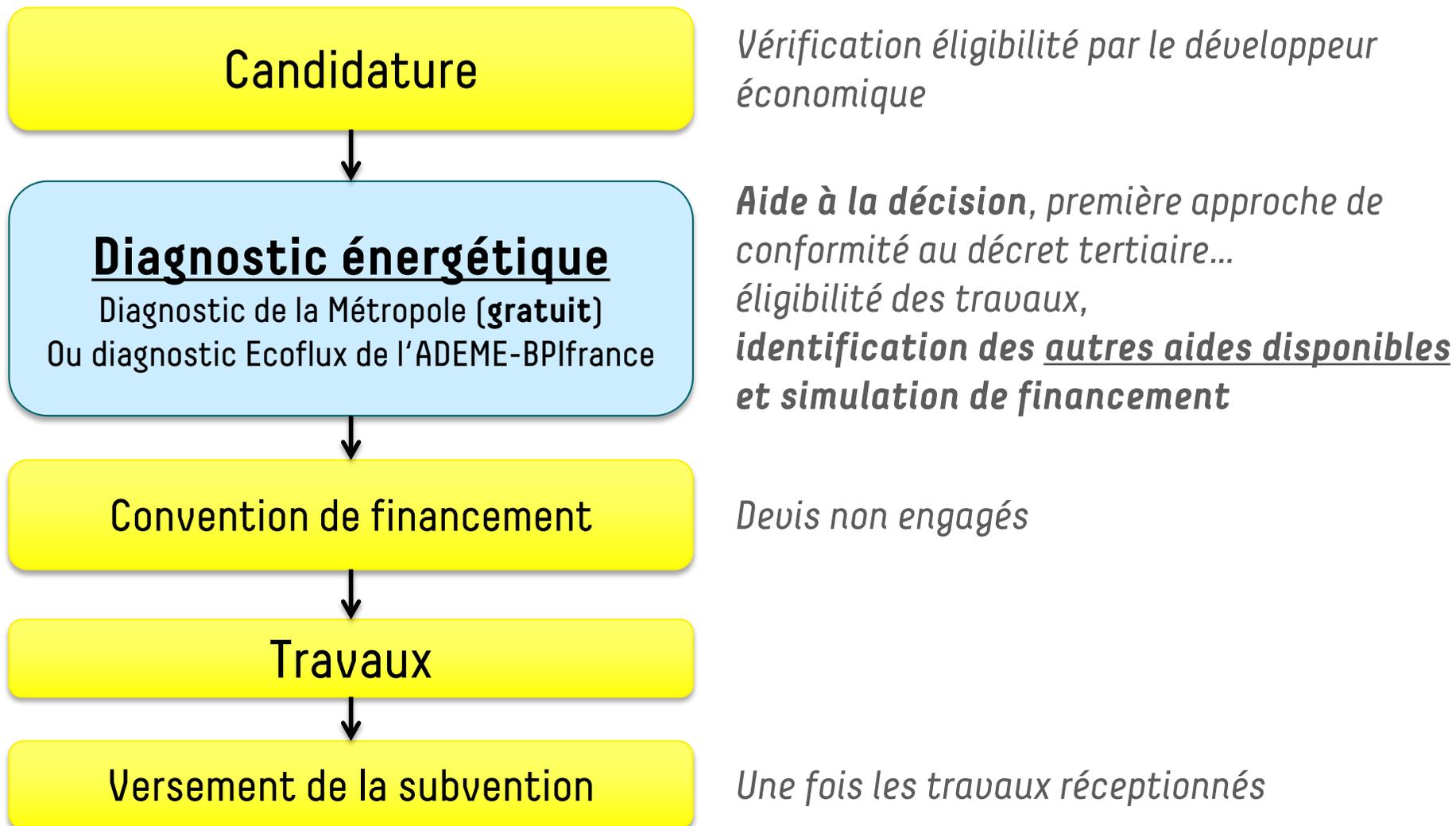
SCI éligibles sous conditions

Cumul possible avec les aides nationales (CEE, crédit d'impôt...)

MUR MUR TPE/PME

Les étapes d'accompagnement

Déroulement et processus d'instruction



DIAGNOSTIC ENERGIE GRATUIT

61

Entreprises
accompagnées
depuis 2018

24%

Potentiel économie
énergie (kWh)

25%

Potentiel économie
facture (€)

3 mois

Durée moyenne
accompagnement



Objectifs :

- Réaliser un état des lieux des consommations d'énergie
- Définir des pistes d'économies possibles
- ✓ **En moyenne, 10% d'économie réalisables par des actions sans investissement lourd**

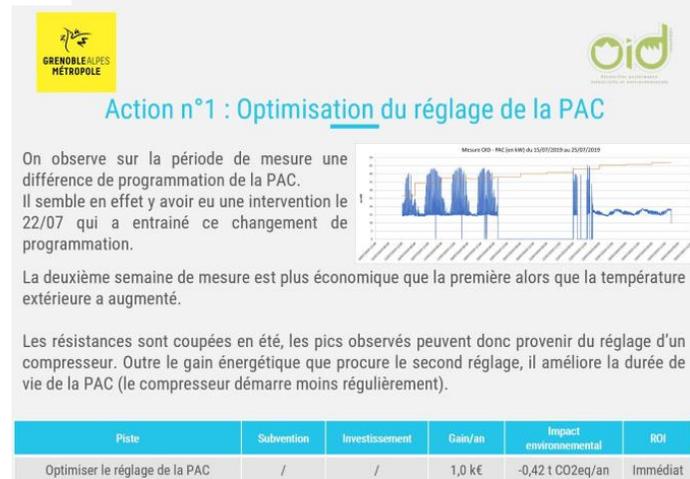
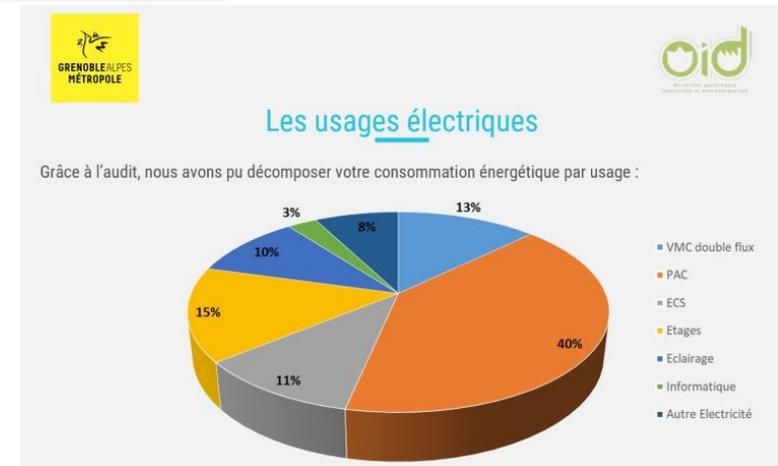
Déroulé d'un diagnostic énergie :

- Visite sur site (1 à 3h) : visite de l'entreprise et des installations
- Recueil des données : factures, plans, listing des machines...
- Analyse des données et remise d'un rapport

Prestataire :

OID Consultants : une équipe de 8 ingénieurs-conseils experts en énergie

ou l'ALEC pour une approche ciblée sur l'enveloppe



MUR MUR TPE PME

Exemple de simulation financière

Action travaux	Coût initial	Aides financières			Reste à charge
		CEE	Mur Mur	Crédit d'impôt	
Isolation ancienne salle de danse (murs + toiture)	25 000 €	3 121 €	7 500 €	4 314 €	13 186 €
Remplacement menuiseries ancienne salle de danse	10 000 €	743 €	3 000 €	1 877 €	4 380 €
Isolation des bureaux (toiture terrasse)	17 000 €	2 523 €	5 100 €	2 813 €	6 564 €
Coupure des VMC en période d'inactivité	200 €	0 €	30 €	0 €	170 €
Régulation chauffage ancienne salle de danse	250 €	0 €	38 €	0 €	213 €
TOTAL	52 450 €	6 387 €	15 668 €	9 004 €	24 513 €
	<i>TRI avant</i>	<i>47</i>		<i>TRI après</i>	<i>22</i>

En mobilisant l'ensemble des aides financières disponibles,

53% du projet d'amélioration énergétique est financé.

Dans ces conditions : le temps de retour sur investissement brut de ce programme de travaux est divisé par 2.

FONDS CHALEUR RENOUVELABLE



BOIS



**SOLAIRE
THERMIQUE**



GEOOTHERMIE

**+ réseaux
de chaleur**

- ➔ Déjà **36 projets aidés**
- ➔ Enveloppe de **2,7 M€** d'aide disponible
- ➔ Sollicitation **au fil de l'eau** pour toute installation
- ➔ Pas de seuil de puissance pour être éligible

- Subvention disponible depuis 2018
- Soutien à la production de chaleur renouvelable
- **Aide jusqu'à 65% du coût d'investissement**
- Aide de l'ALEC en Ingénierie /conseil sur tout projet : du stade de l'idée, montage du dossier, jusqu'à l'exploitation ...



2



Contact :
Antoine CARECCHIO
Développeur économique commerce
04 76 59 59 73 / 06 71 62 55 02
antoine.carecchio@grenoblealpesmetropole.fr

Rénovation énergétique : Aide aux travaux d'investissement pour les commerçants



AIDES AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Fonds métropolitain d'aide aux entreprises commerciales, artisanales, non sédentaires et de service avec vitrine

→ Qui peut bénéficier des aides ?

- Les entreprises commerciales et artisanales indépendantes **avec vitrine**, inscrites au RCS ou au répertoire des métiers,
- Avoir l'**adresse** de son établissement sur l'une des 49 communes de la **Métropole**,
- Avoir une surface de vente inférieure à **400m²**, un CA maximum de **1 000 000€ HT**,
- Avoir une activité à l'année (10 mois minimum)
- Les micro-entreprises
- Les commerçants non sédentaires (un ou plusieurs abonnements sur les marchés de la métropole et activité majoritairement sur la métropole)
- Les food-truck sur domaine public ou privé avec autorisation à l'année.

AIDES AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Fonds métropolitain d'aide aux entreprises commerciales, artisanales, non sédentaires et de service avec vitrine

→ Les travaux éligibles

- Les travaux de rénovation d'**accessibilité** PMR,
- La **rénovation extérieure du local** (*devanture, enseigne, façade*),
- Les équipements destinés à assurer la **sécurité du local**,
- Les travaux concernant les **économies d'énergies et le développement durable**.
- **L'aménagement de terrasse,**
- **Les aménagements intérieurs,**





AIDES AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Fonds métropolitain d'aide aux entreprises commerciales, artisanales, non sédentaires et de service avec vitrine

→ Montant de l'aide accordée

→ Sur l'ensemble du territoire :

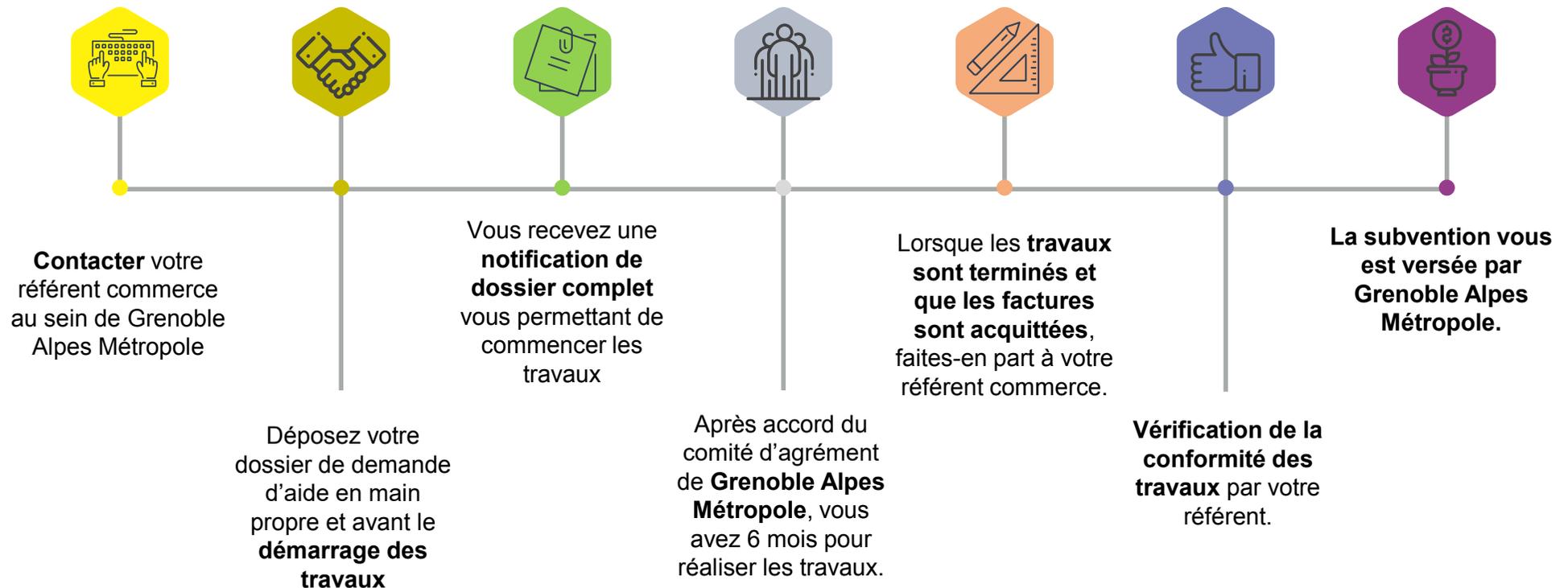
- **30 % du montant des dépenses HT**
- Plancher de subvention : 450 €, soit un minimum de 1 500 € de dépenses HT
- Plafond de subvention : 10 000 €, soit un maximum de 33 333 € de dépenses HT

→ Tous les travaux devront respectés :

- l'annexe énergétique,
- le RLPI,
- toutes les autorisations obligatoires au titre de l'urbanisme auprès des communes et de la Métropole.

AIDES AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Fonds métropolitain d'aide aux entreprises commerciales, artisanales, non sédentaires et de service avec vitrine



IMPORTANT ! Tous les travaux commencés avant la réception de la notification de dossier complet ne seront pas pris en compte.

Contacts :

Ivan BOUCHEZ

Chargé de mission Véhicules faibles émissions

04 57 04 06 64

ivan.bouchez@grenoblealpesmetropole.fr

Anne-Elisabeth COTTE

Chargée de mission innovation & expérimentation

04 56 58 51 04 / 06 45 89 79 22

anne-elisabeth.cotte@grenoblealpesmetropole.fr

La transition énergétique des véhicules



**SÉRIEUSEMENT,
ÇA VA VOUS
MANQUER ?**

Pour changer votre utilitaire ou poids-lourd,
des solutions et aides financières existent, **parlons-en !**

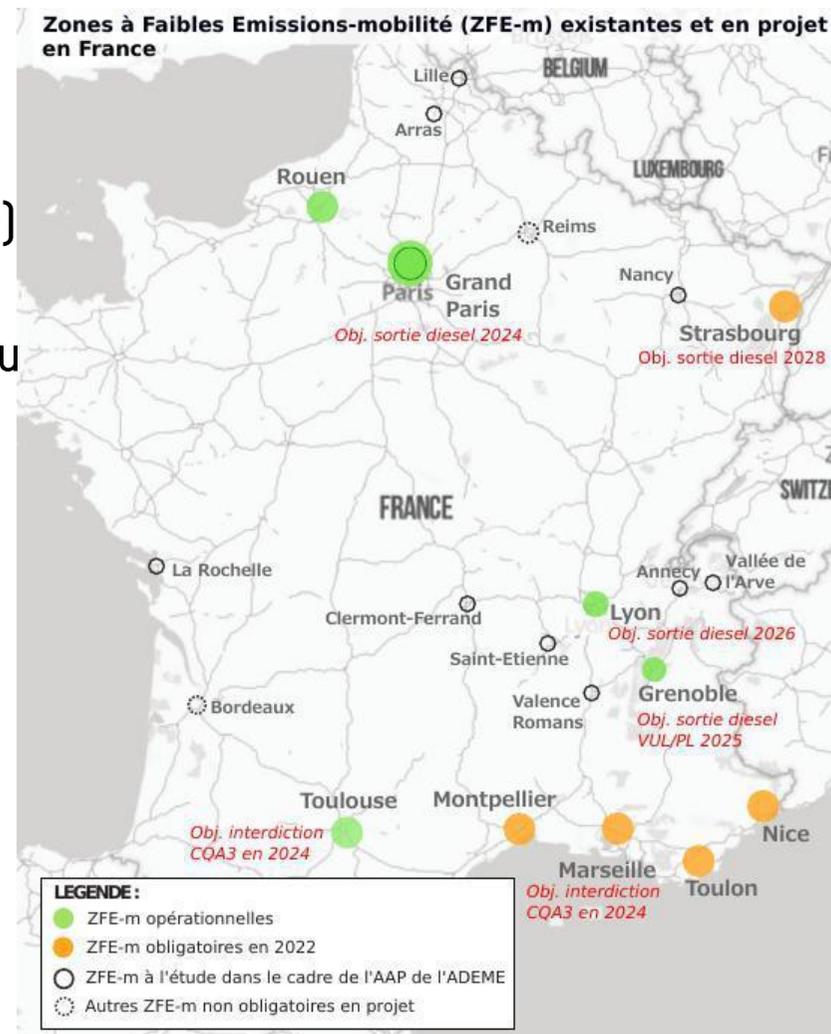
La transition énergétique des véhicules

Pourquoi maintenant ?

- Fin des moteurs thermiques à énergie fossile annoncée
- Bientôt 44 ZFE en France (loi Climat et résilience) et 250 LEZ en Europe
- Surmortalité de plus de 40 000 personnes / an due à la pollution de l'air (source santé publique France)

Des solutions existent parlons-en !

- Aides financières cumulables avec les aides nationales
- Conseils individualisés
- Bornes de recharges et stations GNV ou H2
- Nouveaux véhicules faibles émissions performants et économiques
- Vélo-Cargo, Rétrofit électrique, Centre de distribution Urbaine...



Quel accompagnement ?

Conseil en transition énergétique

- Diagnostic complet (flotte, usages..)
- Bilan et proposition (inclus aides, amortissement, cout au km..)



services.demarches.lametro.fr/mobilite/demande-usager-zfe/

Demande en ligne en 1 clic 

Aide financière

- Pour toute structure (jusqu'à PME) établie sur la métropole (siège social ou Ets secondaire)
- Jusqu'à 5 véhicules / structure
- Du vélo cargo au PL
- Neuf/occasion
- Achat / LLD / LOA
- Retrofit électrique / adaptation de motorisation GNV/GPL
- Bonification des aides pour les cas de mise à la casse



Aides nationales

Un cumul favorable

Aides financières (7/2021)

- Bonus écologique : Pour véhicule électrique
 - Max 5 000€ pour véhicule neuf / 1 000€ pour occasion
 - Max 50 000€ pour les véhicules lourds (N2 ou N3) électrique ou hydrogène
- Prime à la conversion : pour véhicule électrique ou hybride
 - Max 9 000€ selon gabarit
 - Mise à la casse d'un VUL diesel < 2011 (Crit'Air 3 ou supérieur)
- Surprime ZFE:
 - Max 1 000€
 - si prime à la conversion, localisé dans la ZFE et bénéficie d'une aide locale
- Retrofit électrique: max 5 000€

Mesures fiscales

- Suramortissement fiscal de l'Impôt sur les sociétés (GNV/Elec)
 - 20% du prix du véhicule : 2,6 t. < PTAC < 3,5 t.
 - 60% du prix du véhicule : 3,5 t. < PTAC < 16t, (equiv à 16,8% d'aide)
 - 40 % du prix du véhicule : PTAC > 16t. (equiv à 11,2% d'aide)
- Carte grise gratuite en Région AURA
- Récupération de la TVA à 100% sur le véhicule et le carburant
- Gel du taux de la TICPE du GNV au taux de 2017 : compétitivité du GNV



19/10/2021

MOBILITE HYDROGENE

- **Projet européen Zero Emission Valley (ZEV) : déploiement de 1200 véhicules et 20 stations de recharge H2 en Région Auvergne-Rhône-Alpes d'ici 2024- 2 dans l'agglomération grenobloise. Subventions possibles Europe, ADEME et Région pour l'achat de véhicules légers et lourds.**

Aujourd'hui 1 station de recharge à Grenoble – Juillet 22 : 1 station à Saint-Egrève, 1 à Champagnier

- **Aides à l'acquisition de véhicules**

Km/an	Conso H2/an	Subvention Région	Subvention européenne	Bonus écologique	Subvention totale maximale
8 000 à 13 000	100 kg/an	2 700 €	3 400 €	3 000 €	9 100 €
13 000 à 25 000	150 kg/an	4 200 €	3 400 €	3 000 €	10 600 €
> 25 000	250 kg/an	8 600 €	3 400 €	3 000 €	15 000 €

- **Véhicules hydrogène = véhicules électriques à prolongateur d'autonomie hydrogène**

La pile à combustible embarquée produit de l'électricité en mixant hydrogène et oxygène



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

Véhicules utilitaires H² Zéro émission



**RENAULT KANGOO
ZE HYDROGEN**
Autonomie 300 km*



PEUGEOT EXPERT
Autonomie 400 km*



**RENAULT MASTER
H2 FULL POWER**
Autonomie entre 300 et
500 km*



RENAULT MASTER
Mini bus 9 et 16 places
H2 FULL POWER
Autonomie entre 300 et
500 km*



OPEL ZAFIRA
7 Places
Autonomie à valider



2021 Mars 2021

Novembre 2021

2022

T1 2022

S2 2022

2023

*Données
constructeur